

## **CARTES ET DONNEES POUR L'AIDE A L'EVALUATION DE LA CONSOMMATION FONCIERE ET DES CAPACITES DE DENSIFICATION**

*DDT*

Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, les Collectivités doivent disposer d'éléments objectifs permettant d'apprécier notamment la consommation d'espace et d'évaluer les capacités de densification.

### ◆ **Éléments de cadrage :**

Dans la suite des lois Grenelles I et II, la loi ALUR du 24 mars 2014 renforce les obligations des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU) en matière d'analyse de la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

### ◆ **Le rôle de la collectivité :**

Ainsi, suivant la loi ALUR, les SCoT et les PLU devront intégrer une analyse des capacités de densification dans leur rapport de présentation.

La Direction Départementale des Territoires propose aux Collectivités envisageant de s'engager dans un projet de SCoT ou de PLU, de mettre gracieusement à leur disposition un ensemble de cartes et données utiles à l'évaluation de la consommation foncière et des capacités de densification.

Ces productions ont pour objectif d'améliorer la connaissance des territoires. Elles sont mobilisables indépendamment de toute procédure.

### ◆ **Contact DDT :**

Service Connaissance et Animation Territoriale  
Pôle Connaissance des Territoires

\*\*\*\*